

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

16192.

Déclaration de Maladie : N° P19- 0020036

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 746 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

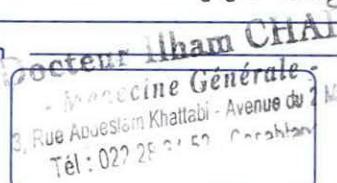
Nom & Prénom : ELALAMI ARAB Date de naissance : 19.01.1958

Adresse : 3 Rue d'Athènes, 27 es casse lance

Tél. : 0667323253 Total des frais engagés : 9.02,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 17.10.2017

Nom et prénom du malade : ELALAMI ARAB Age : 70

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HIA colopathie Aariéhe

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 19.10.2017

Signature de l'adhérent(e) : ACCUEIL

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17-09-2019	1c	1	1500Dhs	Docteur Alhamb KHATTABI Médecine Générale Alhamb Khattabi - Avenue du 20 Mai BP 31 52 - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	12/10/2023	752,10

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

A consommer de
préférence avant le: 06/2024

RADMAGAS

jué en indiquant la nature des soins.

le traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10-11 2.19	1	150,66	Docteur Ihab CHA - Médecine Générale - 3, Rue Aoueslam Khattabi - Avenue du 21 Tel : 022.28.31.52 - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL KALMA	12 AS 1/1	75d,10

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

Le

Lot: 190363
A consommer de préférence avant le: 06/2024

PPC: 79,90 DH

KALMAGAS®

HONORAIRES

qué en indiquant la nature des soins.

Le traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

nt

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

KARDEGIC 75MG
SACHETS B30
P.P.V:30DH70
LOT: 19E002
PER: 01/2021

KARDEGIC 75MG
SACHETS B30
P.P.V:30DH70
LOT: 19E003
PER: 04/2021

KARDEGIC 75MG
SACHETS B30
P.P.V:30DH70
LOT: 19E003
PER: 04/2021

KARDEGIC 75MG
SACHETS B30
P.P.V:30DH70
LOT: 19E001
PER: 10/2020

UT. AV:

LOT N°:

23,10
LYSANXIA

P.P.V

23 10

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ilham Chah

MEDECINE GENERALE
ECHOGRAPHIQUE



الدكتورة إلهام شاه

الطب العام
الفحص بالصدى

M-EL HAM CHAH
Ordonnance

Docteur Ilham CHAH
MEDECINE GENERALE
3, Rue Abdesslam El Khatabi - AV. 2 Mars 1 Etage N° 2 Casablanca
Tél : 022.26.34.52 - 06.61.46.84.49

Casablanca, Le 19.10.2018

- A - hilles qf
1g, gspf l ast (i = s 
- Kalmagas
183,56 xel α 3 (i ast l per.
- Eleoqua 166 - g 
- Kedilop 103
30,75 x 39 (i / 03 
- Kardejic 75
83,135 (i / 03 
- lysan x 1010 
- Fefolega 1000
150,10 



3, Rue Abdesslam El Khatabi, AV. 2 Mars 1 Etage N° 2 - Casablanca

المستعجلات : Tel : 05 22 83 74 44 / 05 22 28 34 52

الهاتف : 06.61.46.84.49

زنقة عبد السلام الخطاطي شارع 2 مارس الطابق الأول، رقم 2 - الدار البيضاء

زنقة عبد السلام الخطاطي شارع 2 مارس الطابق الأول، رقم 2 - الدار البيضاء